

question est d'un intérêt majeur pour nous, qui sommes chargés d'administrer les asiles, mais elle a aussi une importance plus générale, au point de vue administratif. C'est ce qui m'a incité à vous soumettre mon rapport.

“ En réponse à la consultation qui m'est demandée par l'envoi du No. 000, et qui a été provoquée par la lettre du Secrétaire-Trésorier du comté d'Hochelaga, annexée au dossier, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant :

A. B.....est atteint de manie périodique.

Cette maladie est caractérisée, d'une façon générale, par l'apparition, chez un même sujet, d'accès de manie plus ou moins durables et séparés par des intervalles lucides plus ou moins prolongés. Les causes les plus légères peuvent présider au développement des accès ; le plus souvent, la cause occasionnelle est à peine appréciable ; souvent aussi, le sujet paraît faire lui-même les frais de la maladie et nulle cause provocatrice ne semble exister. L'invasion de l'accès est rapide et brusque et ne présente pas généralement de période prémonitoire ; il atteint vite son plus grand degré d'acuité, auquel il se maintient pendant toute sa durée, pour décroître ensuite et disparaître comme il est venu, c'est-à-dire rapidement. Dans les intervalles des accès, le sujet reprend intégralement l'usage de ses facultés, du moins, dans les premiers temps de la maladie. Cette maladie, dans la période d'apparition des accès, est chronique et essentiellement incurable.

Dans le cas particulier du patient, la maladie date depuis au-delà de vingt-cinq ans, puisqu'il a été interné dans l'ancien asile de St Jean. Il a aussi fait plusieurs séjours à Beauport et a été enfermé plusieurs fois en prison, toujours à l'occasion de ses accès. Il est venu à l'asile St Jean de Dieu, la première fois, le 4 Août 1883 et il en est sorti le 12 Décembre suivant. Il y est revenu le 6 Octobre 1893 et en est parti sous congé le 20 novembre 1894 ; de retour le 16 avril 1895, il est reparti le 25 juillet 1898, pour être réadmis le 26 août de la même année.

Le patient A. B..... a toujours été admis et réadmis à l'occasion d'accès et plusieurs accès ont évolué sous nos yeux, pendant ses différents séjours, en dehors de ceux qui avaient provoqué ses admissions et réadmissions. Ces accès ont toujours présenté le même aspect, celui d'une violente exaltation maniaque, survenant brusquement, sans cause aucune, atteignant en peu de temps une intensité de folie furieuse, pendant laquelle le malade est notoirement méchant, fortement enclin à la violence et se sert d'un lan-